



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Contentieux

Tél. 04 94 36 36 74

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Sandie L'HERMITTE,
Chef du Service Contentieux

Affaire suivie par Marjorie GIRAUD
Gestionnaire Assurances
☎ 04.94.36.32.20 – mgiraud@mairie-toulon.fr

DECISION MUNICIPALE N° 2023/078/A.J.

DECISION

PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DE TOULON, ANCIEN MINISTRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Paiement de la somme de 1.200 € TTC, à Maître Elie ATTIA, Avocat, au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire RADEGONDE C/MP – Facture n° 20230128 du 28.03.2023.

Le Maire de TOULON, Ancien Ministre, soussigné, décide qu'en application de la délibération du 12 juin 2020, enregistrée sous le n° 2020/17/S, prise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'arrêté n° 22/AR60 en date du 29 août 2022, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2023, chapitre 011, fonction 020, article 6227, à Maître Elie ATTIA, Avocat, 2, rue du Commandant Imhaus – 13006 MARSEILLE, sur le compte BANQUE POPULAIRE Code Banque 14607, Code Guichet 0070, Compte 70921234815, Clé 84, la somme de 1.200 € TTC (MILLE DEUX CENT EUROS), représentant les frais et honoraires visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 13 AVR. 2023


Pour le Maire de Toulon
Adjoint délégué
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 25 AVR. 2023

PUBLIE LE 25 AVR. 2023

Acte à classer

DECI2023078AJ

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-25T10-45-00.00 (MI244713504)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230413-DECI2023078AJ-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/078/A.J. Paiement de la somme de 1.200 euros TTC, à Maître Elie ATTIA, Avocat, au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire RADEGONDE C/MP - Facture n.20230128 du 28.03.2023.

Date de décision : 13/04/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DAF SC DECI 2023 078 AJ.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/04/23 à 10:45

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 25/04/23 à 10:45

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 25/04/23 à 10:57